

un couple de Saint-Louis-de-Richelieu, sur la Rive-Sud, a choisi de se dresser devant la roulaau compresseur des compagnies gazières en intentant une poursuite de 75 000 \$ pour retrouver sa quiétude. Histoire d'une lutte de David contre Goliath.



Odette et Roland Larin, tous deux retraités, vivent depuis 30 ans à Saint-Louis-sur-Richelieu, un village de 700 âmes près de Sorel.

Mais ce qu'ils appellent leur « petit coin de paradis » est vite devenu un enfer lorsque les compagnies Gastem et Forest Oil sont venues, en 2007, forer sur le terrain du voisin à 250 pieds de leur demeure.

À cette époque, se rappelle le couple, quelques voisins s'étaient mis à râler et la compagnie leur avait offert un dédommagement pour les trois semaines de travaux. En échange, ils avaient dû signer une entente de confidentialité.

« Nous nous étions fait dire qu'on ne pouvait rien faire de toute façon, alors tant qu'à endurer, on a décidé de prendre l'argent », raconte Odette Larin.

L'année suivante, les camions sont revenus et le forage a repris de plus belle, à l'horizontale cette fois. Mais ça, les Larin ne le savaient pas encore. Tout ce qu'ils savaient, c'est que le bruit et la poussière étaient très inconfortables. Encore une fois, on leur a dit que ça n'allait durer que trois semaines et on leur a offert une compensation financière.

Intoxication au smog

Le couple croyait que tout était terminé, mais deux mois plus tard, les compagnies gazières revenaient s'installer, cette fois pour trois mois.

C'est là que l'enfer a réellement débuté pour les Larin. Des travaux nuit et jour, 7 jours sur 7, des camions, de la poussière partout, des klaxons, des flammes qui sortent de la torche.

« Le pire, c'est pendant les 6 jours où ils ont procédé à la fracturation, se rappelle la dame. Il n'y avait plus moyen de sortir



Odette et Roland Larin se battent contre la puissante industrie gazière pour que cessent les activités de forage derrière chez eux.

PHOTO ANNICK MH DE CARUFEL

de chez moi tellement il y avait de la pollution. Juste à descendre les cinq marches de l'entrée, j'avais des palpitations, les yeux qui brûlaient, la gorge qui piquait et j'étais tout essoufflé. Pourtant, j'ai toujours été en excellente santé. J'ai appelé Info Santé et on m'a dit que j'avais tous les symptômes d'intoxication au smog. »

Une autre fois, c'est une explosion qui l'a réveillée en plein milieu de la nuit. Le couple raconte que de la fenêtre de la chambre, on pouvait voir la flamme qui montait de la torche à 100 pieds dans les airs. Les vitres de la maison ont tremblé. « C'était pas mal traumatisant ! », se rappelle l'ancienne fonctionnaire.

Le lendemain de cet incident, elle a appelé le représentant de la compagnie. « On lui a parlé de compensation encore, mais il nous a répondu que la compagnie Forest Oil de Denver, au Colorado, avait dit que les travaux ne nous dérangeraient pas et qu'il n'y aurait donc pas de compensation cette fois-ci. »

Devant son insistance, la compagnie est

revenue avec une offre : « qu'on ne peut même pas qualifier d'offre », précise Odette

« Il n'est pas question que l'on se fasse empoisonner jusqu'à la fin de nos jours »

Larin – et une entente de confidentialité que le couple a fait analyser par des avocats.

Les Larin ont refusé de signer le document qui les baillonnait et, après six mois de négociations, se sont décidés à envoyer une mise en demeure et à déposer une requête à la Cour supérieure.

Ils réclament 75 000 \$ pour perte de jouissance et perte de valeur de l'immeuble ainsi

qu'une injonction permanente pour que cessent tous les travaux ou, à tout le moins, pour que ceux-ci soient limités durant la journée entre 8 h 30 et 17 h 30.

« Des travaux futurs, il n'en est pas question, martèle Odette Larin. Il n'est pas question qu'on se fasse empoisonner comme ça jusqu'à la fin de nos jours. On est retraités, on veut avoir la paix chez nous et je pense que c'est légitime de vouloir avoir une retraite paisible. »

Les Larin croient-ils qu'il peuvent gagner ce procès, qui est fixé à juin 2011 ? Ils l'espèrent. Mais ils ne se font aucun illusion.

« Avec le recul, je réalise que c'est quasiment de l'inconscience, dit en soupissant Odette Larin. C'est clairement un cas de David contre Goliath. »

Un jour, on lui a dit qu'un simple grain de sable pouvait faire dérailler une grosse machine. Soudain elle sourit. Ses yeux pétillent d'un espoir nouveau. « Roland et moi, nous allons être deux grains de sable... »